

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1077-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 927-13 (Création de la zone Ra.74 à partir de la zone Ic.1)
(Secteur visé : partie du Rang 3 Est)**

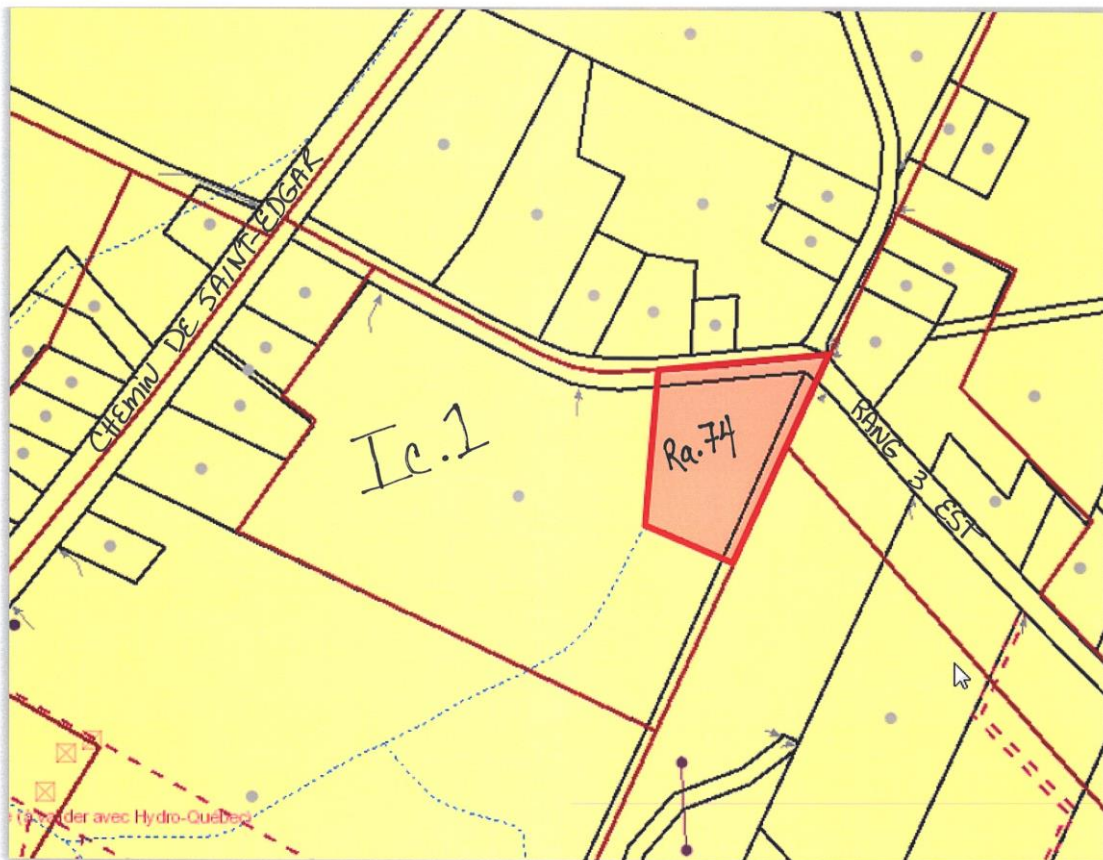
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1077-18 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ra.74 à partir de la zone Ic.1)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2018, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 1077-18 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ra.74 à partir de la zone Ic.1).

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **5 novembre 2018, 16 h**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Le but de ce règlement est de créer une nouvelle zone résidentielle, Ra.74, à partir de la zone Ic.1. La nouvelle zone est située le long d'une partie du Rang 3 Est tel qu'illustré ci-bas (partie surlignée) :



Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 16^e jour d'octobre 2018

Céline LeBlanc
Greffière